SYS Communication N°29

Saison 2024/25 – 1er juillet 2024

Remplace la communication N°20 du 1er juin 2021

Qualification des équipes SYS pour:

- Compétitions internationales (compétitions sanctionnées par l'ISU)
- Compétitions interclub (sport de base) à l'étranger
- International Mixed Age Trophy

Qualification pour :
Juvenile, Basic Novice, Junior B, Mixed Age, Advanced Novice, Juniors ISU et Seniors ISU (sans les équipes du cadre suisse)
Pour les catégories Adult, Masters et Senior B, une démonstration du programme n'est pas requise.

Possibilité 1:
La qualification prend place lors de compétitions officielles en Suisse ou à l'une des séances de démonstration organisée, les deux placées sous l'égide de la Commission SYS. Le panel officiel (panel technique et le panel des juges) ou les officiels nommés pour l'occasion décident d'un commun accord avec les représentants sur place de la Commission SYS de la qualification. Le verdict sera, dans la mesure du possible, restitué sur place à la suite de l'événement, ou par écrit dans le délai le plus court possible.

Possibilité 2:
L'équipe requérante fournit à la Commission SYS, **au plus tard 2 (deux) semaines avant le délai d'inscription définitif pour la compétition souhaitée**, un lien Internet permettant de visionner le programme libre dans son entier ainsi qu'une PPC correctement remplie.
La vidéo doit remplir les conditions suivantes:

- Le programme doit être patiné en une seule partie du début à la fin
- La vidéo montre toujours l'équipe entière
- Les tenues de compétitions sont clairement visibles

Pour l'analyse du programme et la rédaction du rapport, une contribution aux dépenses de 100.- sera à payer.

Possibilité 3:
Un officiel d'arbitrage (Spécialiste/Contrôleur technique ou Juge) ayant une qualification valable (ISU, International ou National) et figurant sur la liste des fonctionnaires officiels de Swiss Ice Skating de l'année courante peut être contacté afin de procéder à une évaluation sur place. Celle-ci doit prendre place **au plus tard 2 (deux) semaines avant la fin du délai** d'inscription. La Commission SYS Christine Müller (sys@swissiceskating.ch) doit en être informée à l'avance par écrit. Les officiels mobilisés sont à défrayer selon l'usage (voir frais et indemnités *https://www.swissiceskating.ch/9_downloads/6_reglemente-statuten/reglement-des-frais-et-indemnisations.pdf*).

De manière générale:
Le programme, les tenues, le maquillage et la coiffure ont l'obligation de respecter les lignes directrices établies par Swiss Ice Skating et l'ISU.

Chaque patineur qui désire concourir pour une équipe suisse en Suisse ou à l'étranger doit être en possession d'une licence Swiss Ice Skating en cours de validité (à l'exception des patineurs ne participant qu'à une compétition ISU Adult. Pour celle-ci, une licence n'est pas nécessaire).

Les patineurs ne disposant pas de la nationalité suisse et désirant participer à l'une des compétitions mentionnées plus haut doivent être en possession d'une *Release Letter* de leur fédération respective (voir Communication N°31).

Pour la Commission Synchronized Skating,
Christine Müller

Christine Müller, Schernelzstrasse 46, 2514 Ligerz – sys@swissiceskating.ch